

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
BOISSY-SOUS-SAINT YON

<b>DATE DE CONVOCATION</b> 6 décembre 2022	L'an deux mille vingt deux Le treize décembre
<b>DATE D’AFFICHAGE</b> 6 décembre 2022	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur SAADA Raoul, Maire.
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS</b>	<b>Etai<sup>ent</sup> présent(e)s</b> : M. SAADA Raoul – M. PICHON Jean-Marc – Mme MOUNOURY Aurélie – Mme CAZADE-SAADA Claire – M. IBOUADILENE Francis – M. REYNAUD Max – M. GAUTHIER Dominique – M. DA SILVA Frédéric – Mme MOAL Sylvie – Mme DUCHOSAL Christine – M. DUCHOSAL Frédéric – Mme BLAIZE Sophie – M. LAURENT Eric – Mme SCACCHI Anne – Mme COURTOIS Cécile - M. DORIZON Maurice – Mme PEDRONO Anne-Marie– M. TISCHENBACH Thierry.
EN EXERCICE : 27	
PRESENTS : 18	
VOTANTS : 24	<b>Absent(e)s représenté(e)s</b> : M. LOURS Xavier - M. GOFF Jullian - M. FAUCHÉ Fabien - M. AURTENECHÉ Michel - Mme BONNASSEAU Patricia - Mme BILIEU Carine.
	<b>Absent(e)s non représenté(e)s</b> : Mme LEROMAIN Nadège – Mme HEMON Alexandra – M. LION Robert
	Mme CAZADE-SAADA Claire a été désignée secrétaire de séance.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 1 000 € A L'ASSOCIATION DES CHASSEURS DE BOISSY  
POUR L'ORGANISATION D'UNE FETE DE LA NATURE ET DE L'ANNIVERSAIRE DES 110 ANS  
D'EXISTENCE DE L'ASSOCIATION

Monsieur PICHON expose au Conseil Municipal que la Société des droits de chasse de Boissy et d'Egly a pour projet l'organisation d'une manifestation « Nature, chasse et terroir en fête », à l'occasion des 113 ans d'existence de l'association, le samedi 10 juin 2023. L'association, n'avait pu fêter ses 110 d'existence en raison du contexte sanitaire. Cet événement ouvert à tous prévoit la mise en place d'expositions, d'ateliers, d'animations et d'un repas festif en clôture. Dans ce cadre, l'association sollicite le soutien financier de la commune et demande une subvention exceptionnelle de 2 200€.

**Le Conseil Municipal,**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de Boissy-sous-Saint-Yon d'accompagner et de soutenir le développement de la vie associative sur son territoire et de fédérer autour d'événements locaux,

**CONSIDERANT** que le projet de l'association rentre dans le cadre de ce dispositif,

**Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,**

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité absolue** : 2 votes contre (Mme BLAIZE et Mme MOAL) – 4 abstentions (Mme CAZADE-SAADA – M. GAUTHIER – M. TISCHENBACH – M. LOURS)

**APPROUVE** l'octroi, à titre exceptionnel, d'une subvention de 1 000 € à l'association « la Société des droits de chasse de Boissy et d'Egly » pour l'organisation en 2023 d'une manifestation « Nature, chasse et terroir en fête », à l'occasion des 113 ans d'existence de l'association

**PRECISE** que les crédits correspondants seront imputés au budget de l'exercice 2022.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'application de la présente délibération.

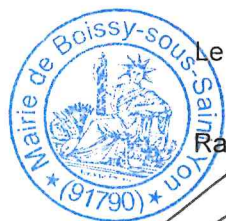
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219100856-20221213-DEL2022-083-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Affichage : 15/12/2022



Le Maire,

Raoul SAADA

#### POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.